National Defence | Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving – PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Or By/Ou par Fax To/A: (819) 997-9776

Title/Titre	**Solicitation No – Nº de l'invitation**
SPARES FOR LIQUID OXYGEN CART MAINTENANCE / MORCEAU DE RECHANGE POUR L'ENTRETIEN DE CHARIOT POUR OXYGÈNE LIQUIDE	**W8485-205582/A**
Date of Solicitation – Date de l'invitation **17/04/2019**	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à National Defence Headquarters 101 Colonel By Drive Ottawa ON K1A 0K2 Attn: Jason M. Larose, DAP 2-2-7 Jason.larose@forces.gc.ca	
Telephone No. – Nº de téléphone **819-939-0825**	**FAX No – Nº de fax**
Destination	

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

Instructions:
Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Solicitation Closes –
L'invitation prend fin

At – à :

14 :00 / 2 :00 PM

On - le :

27/05/2019

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
ON/OR BEFORE 15/07/2019	
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	

Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)

Name/Nom _____ Title/Titre _____

Signature _____ Date _____

Canada

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 2

1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ 2
1.2 BESOIN 2
1.3 COMPTE RENDU 2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX 2

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES 3

2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES 3
2.2 PRÉSENTATION DE SOUMISSIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE 3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION 3
2.4 LOIS APPLICABLES 4
2.5 PIÈCES DE RECHANGE D'AVION MILITAIRE - CONDITION ET ATTESTATION DES ARTICLES FINAUX À LIVRER 4
2.6 PRODUITS DE REMPLACEMENT - ÉCHANTILLONS (MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE) 7

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS 8

3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS 8

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION 9

4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION 9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION 9

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 10

5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION 10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 10

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT 12

6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ 12
6.2 BESOIN 12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES 12
6.4 DURÉE DU CONTRAT 13
6.5 RESPONSABLES 13
6.6 PAIEMENT 14
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION 14
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 15
6.9 LOIS APPLICABLES 15
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS 15
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE 15
6.12 CLAUSES DU *GUIDE DES CCUA* 15
6.13 EMBALLAGE 15
6.14 ASSURANCE DE QUALITÉ 16
6.15 MARQUAGE DETAILLE DE L'EMBALLAGE – SEMBLABLES 16
6.16 PIECES DE RECHANGE D'AVION MILITAIRE - DOCUMENTATION SUR LA NAVIGABILITE 16
6.17 INSTRUCTIONS D'EXPEDITION (MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE) 16
6.18 DOCUMENTS DE SORTIE, QAC: Q 19

ANNEXE «A» 21

BESOIN – DÉTAILS DES ARTICLES 21
SUBSTITUT – DÉTAILS DES ARTICLES 24

ANNEXE « B » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS 26

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE 26

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit à l'**Annexe** « **A** », Détails des articles.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Le besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003, (2018-05-22) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par référence dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée dans sa totalité.

b) La section 05, Présentation des soumissions – sous-alinéa 3 est supprimé.

c) La section 05, Présentation des soumissions – sous-alinéa 4 est modifiée comme suit :

Supprimer :	60 jours »
Insérer :	90 jours

d) La section 7, Soumissions retardées, est supprimée en entier. Elle ne s'applique que si les s soumissionnaires ne peuvent présenter leur soumission que par voie électronique.

e) La section 20, Autres renseignements, est supprimée en entier.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel - soumission
B3000T (2006-06-16) Produits équivalents

2.2 Présentation de soumissions par voie électronique

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a

pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en **Ontario**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Pièces de rechange d'avion militaire - condition et attestation des articles finaux à livrer

Les catégories suivantes ne s'appliquent pas aux pièces standard et commerciales. Les pièces standard sont constituées de pièces matérielles communes et de matières premières qui ne sont pas nécessairement conçues pour les avions, qui sont produites selon les spécifications industrielles ou gouvernementales reconnues, et qui sont offertes sans limite d'exclusivité (par exemple, les pièces matérielles de la Society of Automotive Engineers (SAE), de la National Aerospace Standard (NAS), de l'Army-Navy Aeronautical Standard (AN) et de la Military Standard (MS). Les pièces commerciales sont constituées de pièces non aéronautiques communes produites selon les spécifications industrielles reconnues et offertes sur le marché commercial. Les pièces standard et commerciales à fournir doivent être neuves.

1. Catégorie 1 - Matériel neuf
   Les articles finaux à livrer qui doivent être fabriqués ou qui ont été fabriqués, mais qui n'ont pas encore servi, et qui sont fournis par :
   a. le propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles; ou
   b. le fabricant autorisé ou l'agent ou le distributeur du propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles; ou
   c. les distributeurs approuvés par Transports Canada (TC) ou accrédités par l'Aviation Suppliers Association, dans le cas des pièces pouvant être utilisées dans des aéronefs certifiés de type civil; ou
   d. les organismes de maintenance des aéronefs approuvés ou accrédités par TC, par l'autorité de navigabilité technique du ministère de la Défense nationale - Forces canadiennes (MDN/FC) ou par des ateliers de réparation certifiés par la Federal Aviation Administration (FAA).
2. Catégorie 2 - Nouveau matériel excédentaire
   Articles finaux à livrer, inutilisés et fournis par une entité distincte de celles qui sont énumérées dans la catégorie 1. La documentation de la traçabilité complète jusqu'au propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles, jusqu'au fabricant autorisé ou jusqu'à l'agent ou distributeur est exigée.
3. Catégorie 3 - Autre état
   Tout état ne correspondant pas aux catégories 1 ou 2 pour les articles finaux à livrer. Si le soumissionnaire offre des articles finaux à livrer correspondant à la catégorie 3, il doit fournir la description détaillée de l'état de l'article et tous les documents de traçabilité disponibles avec sa soumission. Les soumissions portant sur les pièces appartenant à cette catégorie pourront être évaluées par le Canada.

Grille des articles finaux à livrer

Les soumissionnaires doivent indiquer le code OTAN des fabricants (COF) ou le code CAGE (Commercial and Government Entity) de l'entreprise industrielle, dans la catégorie correspondante de la grille. Si par exemple un soumissionnaire propose des articles de la catégorie 1, il doit indiquer le COF de cette catégorie, conformément à l'exemple ci-après. Les soumissionnaires peuvent se servir d'annexes au besoin pour compléter la description prévue dans la catégorie 3.

Article	**Catégorie 1** **Matériel neuf**	**Catégorie 2** **Nouveau matériel excédentaire**	**Catégorie 3** **Autre état**
EXEMPLE	COF : ABC12 Nom: TPSGC	_____	_____
1	_____	_____	_____
2	_____	_____	_____
3	_____	_____	_____

Exigences pour la certification de la navigabilité

Les exigences pour la certification de la navigabilité ne s'appliquent pas à la fourniture des pièces standard et commerciales. Ces pièces doivent être accompagnées d'un bordereau d'emballage indiquant le nom et l'adresse du fournisseur, le numéro de nomenclature de l'OTAN, la norme de fabrication (SAE, NAS, AN ou MS, par exemple) et(ou) les numéros de pièces et de modèles du fabricant, le cas échéant, la quantité, la désignation du lot ou le numéro de lot, s'il y a lieu, ainsi que la date de fabrication ou la durée de conservation, dans les cas pertinents.
Les soumissionnaires sont avisés que l'entrepreneur sera obligé de fournir, pour chaque unité, la documentation sur la navigabilité ci-après en l'insérant dans l'emballage interne ou en la joignant aux biens fournis en vertu du contrat subséquent. Il est à noter que cette documentation s'ajoute à celle exigée à l'appui du paiement des factures ou aux autres documents exigés dans le contrat :

1. Les pièces de rechange d'avion propres au domaine militaire dans les catégories 1 et 2 doivent être accompagnées d'un certificat de conformité du fabricant original de l'équipement (FOE) ou de son fabricant agréé, certificat qui doit comprendre les renseignements suivants :
    a. la désignation formelle de l'article selon le type, la catégorie, le style, la qualité, le modèle, le numéro de pièce, la description, la nomenclature et(ou) le numéro de série, selon le cas;
    b. l'attestation suivante ou une déclaration comparable, signée par un inspecteur autorisé respectant l'esprit de ce qui suit :
    J'atteste que le produit aéronautique décrit dans la présente est conforme aux données de conception pertinentes et qu'il est apte à fonctionner en toute sécurité.
    c. l'identité du signataire autorisé et de l'organisme.

2. Les pièces des catégories 1 et 2 qui peuvent être utilisées dans des aéronefs certifiés de type civil doivent être accompagnées d'un certificat de conformité, à savoir :
    a. le formulaire 24-0078 de TCAC (Bon de sortie autorisée), signé par un inspecteur autorisé de TC dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat;
    b. le formulaire 8130-3 de la FAA (Airworthiness Approval Tag), ou le formulaire 8130-4 de la FAA (Export Certificate of Airworthiness), signé par un inspecteur autorisé de la FAA dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat;
    c. le formulaire Joint Aviation Authorities (JAA) Form One (Authorized Release Certificate), signé par un inspecteur autorisé de la JAA dans les deux années avant la date de l'attribution du contrat;
    d. le formulaire European Aviation Safety Agency (EASA) Form One (Authorized Release Certificate), signé par un inspecteur autorisé de l'EASA dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat; ou
    e. le certificat de conformité du FOE ou d'un fabricant agréé du FOE, comportant :

i. la désignation formelle de l'article selon le type, la catégorie, le style, la qualité, le modèle, le numéro de pièce, la description, la nomenclature et(ou) le numéro de série, selon le cas;
ii. l'attestation suivante ou une déclaration comparable, signée par un inspecteur respectant l'esprit de ce qui suit :
J'atteste que le produit aéronautique décrit dans la présente est conforme aux données de conception pertinentes et qu'il est apte à fonctionner en toute sécurité.
iii. l'identité du signataire autorisé et de l'organisme.

3. Les soumissionnaires doivent préciser lequel des documents identifiés ci-haut accompagnera chaque article à fournir pour donner suite à cette demande de soumissions.

2.5.1 Pièces de rechange d'avion militaire - substituts et traçabilité

Le numéro de pièce et le code OTAN des fabricants (COF) ou le code Commercial And Government Entity (CAGE) spécifié dans la demande de soumissions sont les seuls, à la connaissance du ministère de la Défense nationale, qui répondent aux exigences en matière de forme, d'ajustage et de fonction pour la conception du type d'aéronef approuvée par le fabricant original de l'équipement (FOE) sur lequel les pièces seront posées.

Si le soumissionnaire propose de fournir une pièce avec un numéro de pièce, un COF ou code CAGE différent, le soumissionnaire doit fournir, soit avec sa soumission ou dans les trois (3) jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante, toute l'information technique (c'est-à-dire les dessins, les spécifications, les rapports techniques et(ou) les rapports d'essai) nécessaire pour montrer clairement que la pièce proposée possède des caractéristiques de forme, d'ajustage et de fonction équivalentes à celles du numéro de pièce, du COF ou du code CAGE spécifié dans la demande de soumissions.
Le défaut de fournir l'information technique exigée aura pour conséquence que la soumission sera jugée non recevable pour ce qui est de chaque pièce pour laquelle cette information est exigée.

Si la pièce n'est pas fabriquée par le FOE de l'avion, elle doit l'être par un de ses fournisseurs autorisés ou par le fabricant original de la pièce retenue par le FOE de l'avion (ou par l'entreprise qui lui succède, ou encore par une entreprise agréée par ce fabricant). Le Canada se réserve le droit de s'assurer, auprès du FOE de l'avion, que le fabricant de la pièce proposée est effectivement autorisé, par ce FOE, à la produire ou à la fournir au FOE.

Si le soumissionnaire propose de fournir une pièce avec un numéro de pièce, un COF ou code CAGE différent, le soumissionnaire doit fournir l'avis de substitution suivant dûment complété.

Avis de substitution

1. Numéro d'article : _____
2. Données techniques originales (désignées ci-après)
   a. Numéro de pièce _____
   b. COF ou code CAGE _____
   c. Autres _____
   _____
   _____
3. Changements proposés
   a. Numéro de pièce _____
   b. COF ou code CAGE _____
   c. Autres _____
   _____
   _____

4. Motif du changement/données justificatives

_____

_____

Le soumissionnaire est prié de noter que la disponibilité et la conservation des registres du fabricant constituant la preuve d'origine seront des exigences du contrat subséquent.

2.6 Produits de remplacement - échantillons (Ministère de la Défense nationale)

Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les **« 10 jours calendaires »** jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les besoins.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les soumissionnaires doivent inclure l'information suivante dans leur soumission financière :

1. Le nom légal
2. Le nom de la personne ressource (incluant l'adresse postale, numéro de téléphone et télécopieur, et courriel) autorisée par le soumissionnaire de communiquer avec le Canada en ce qui a trait à :
    a. la soumission, et tout contrat résultant de la soumission

NOTEZ BIEN : SI APPLICABLE, IL EST OBLIGATOIRE DE LA PART DU SOUMISSIONNAIRE DE SOUMISSIONNER SUR TOUTES LIGNES IDENTIQUES (ex. : numéro de stock de l'OTAN identique), CAR SEULEMENT L'ENDROIT DE LIVRAISON DIFFERE.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Les soumissionnaires ont l'obligation de présenter le numéro de l'article, ainsi que tous les critères techniques, tel que décrit à l'**annexe A – Besoin.**

4.1.2 Évaluation financière

A0222T (2014-06-26) Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection

Pour être déclarée recevable, la soumission doit satisfaire aux exigences énoncées dans la demande de soumissions ainsi qu'à tous les critères techniques d'évaluation obligatoires. Une soumission peut être présentée pour une partie ou l'ensemble des articles décrits dans la section 1.0 de l'Énoncé des besoins. Pour chaque article présenté dans la section 1.0, la soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'octroi d'un contrat relatif à l'article correspondant.

4.2.1 Soumissions basses identiques – meilleure valeur

Si l'on reçoit des soumissions basses identiques, la Politique sur les marchés du CT (paragraphe 10.8.17) indique que le contrat sera attribué en fonction de la meilleure valeur. Notre méthode d'évaluation, de soumissions basses identiques, sera basée sur l'évaluation des conditions suivantes, dans cet ordre, afin d'identifier l'option la plus favorable pour le Canada.

a. Date de livraison offerte par le soumissionnaire
b. Heure à laquelle la soumission a été reçue par le soumissionnaire
c. Rendement global du soumissionnaire (service après-vente)

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration des infractions condamnées

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension (*http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html*),* le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'**annexe** « **A** », **Besoin**.

6.2.1 État du matériel - Ministère de la Défense nationale

Option 1

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

OU

Option 2

S'il ne s'agit pas de matériel neuf faisant partie de la production courante, ou provient d'une source autre que le fabricant principal ou son agent accrédité, il ne doit jamais avoir servi et être à l'état neuf, fourni par un entrepreneur approuvé avec les dernières modifications incorporées selon le cas, et accompagné des bordereaux d'envoi.

Nom du fabricant : _____
Date de fabrication : _____
Date de vulcanisation, si l'article contient des élastomères : _____ .

(***NOTE AU SOUMISSIONAIRE :*** *Cette information sera insérée lors de l'obtention du contrat)*.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'applique au marché et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

« Canada », « Couronne », « État » « Sa Majesté » et « gouvernement » signifient Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions, et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Durée du contrat

La durée du contrat est à parti de l'attribution du contrat juste qu'au _____. (***NOTE AU SOUMISSIONAIRE :*** *Cette information sera insérée lors de l'obtention du contrat)*.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____. (***NOTE AU SOUMISSIONAIRE :*** *Cette information sera insérée lors de l'obtention du contrat)*.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom *:*	Jason M. Larose
Titre :	Agent supérieur d'approvisionnement et de soutien Ministère de la défense nationale DGAEPM/DAP/DAP 2-2 7
Direction *:*	Direction de l'obtention aérospatiale
Adresse :	101 Colonel By Drive Ottawa, ON K1A 0K2 DAP 2-2-7
Courriel :	jason.larose@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable Technique

Le responsable technique pour le contrat *est à déterminer.* (***NOTE AU SOUMISSIONAIRE :*** *Cette information sera insérée lors de l'obtention du contrat)*.

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentants de l'entrepreneur ***(NOTE AU SOUMISSIONAIRE :*** *se doit être remplie par le soumissionnaire et envoyer en même temps que les soumissions****)***

Personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom :	_____
Nº de téléphone :	_____
Nº de télécopieur :	_____

Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____
Nº de téléphone : _____
Nº de télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé **un prix ferme,** précisé dans l'**Annexe A**, selon un montant total de _____**$ pour item no.__.** Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus. (***NOTE AU SOUMISSIONAIRE :*** *Cette information sera insérée lors de l'obtention du contrat)*.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour les changements, modifications ou interprétations des travaux, sauf si ces changements, modifications ou interprétations ont été au préalable approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'avoir été intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

a. Dépôt direct (national et international) ;
b. Échange de données informatisées (EDI) ;

6.6.3 Paiement unique

H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

   d. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

      W1941
      Ministère de la Défense nationale
      CFSD Montréal
      B.P. 4000, stn. K
      Montréal, QB H1N 3R9
      Attention: Comptes payable

   b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

   c. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **Ontario** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

a) les articles de la convention;
b) les instructions uniformisées 2003 (2018-05-22) biens ou services – besoins concurrentiels
c) les conditions générales 2010A (2018-06-21); Conditions générales – biens (complexité moyenne).
d) Annexe A, Besoin;
e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____. (***NOTE AU SOUMISSIONAIRE :*** *Cette information sera insérée lors de l'obtention du contrat)*.

6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* A9006C (2012-07-16); Contrat de défense

6.12 Clauses du *Guide des CCUA*

A0301C (2007-05-25) Pièces de rechange d'avion militaire - conservation des registres
B1202C (2007-05-25) Contrôle de la durée utile des élastomères
B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires
C2000C (2007-11-30) Taxes **- entrepreneur établi à l'étranger**
C2605C (2008-05-12) Droits de douane et taxes de vente du Canada **- entrepreneur établi à l'étranger**
C2608C (2015-02-25) Documentation des douanes canadiennes **- entrepreneur établi à l'étranger**
D0050C (2007-05-25) Certificat d'utilisateur final
D6010C (2007-11-30) Palettisation
D9002C (2007-11-30) Ensembles incomplets
G1005C (2016-01-28), Assurances – aucune exigence particulière

6.13 Emballage

L'entrepreneur doit préparer tout pour la livraison selon le dernier numéro de la Canadian Forces emballage spécification D-LM-008-036/SF-000, DOT pré requis minimums pour le Pack Standard du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les articles en quantités de un (1) par paquet, et **a l'obligation d'emballer** tous les articles, tel que démontré sous la description à l'**Annexe A**.

D2000C (2007-11-30), Marquages

D2001C (2007-11-30), Étiquetage
D2025C (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois

6.14 Assurance de qualité

D5510C (2017-08-17) Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) : Entrepreneur établi au Canada

OU

D5515C (2010-01-11) Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis

D5540C (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité Q)
D5545C (2010-08-16), ISO 9001:2008 – Systèmes de Management qualité-Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

6.15 Marquage détaillé de l'emballage – semblables

1. L'entrepreneur doit s'assurer que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles :

    a. le numéro de série; et/ou
    b. la date d'expiration de la durée utile.

2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

6.16 Pièces de rechange d'avion militaire - documentation sur la navigabilité

L'entrepreneur doit fournir, pour chaque unité, la documentation sur la navigabilité ci-après en l'insérant dans l'emballage interne ou en la joignant aux biens fournis:

- Certificat de Conformité.

6.17 Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale)

6.17.1 Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ (***Insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur***) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.
   Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
   Téléphone 1-877-877-7423 (sans frais)
   Télécopieur 1-877-877-7409 (sans frais)
   Courriel ILHQOttawa@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
    a. le numéro du contrat;
    b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
    c. la description de chaque article;
    d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
    e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
    f. les détails complets sur les marchandises dangereuses/produits dangereux selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition de marchandises dangereuses/produits dangereux dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche de données de sécurité.

4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.

5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.

6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.

7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou 30 jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

OU

6.17.1 Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ (**insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur**) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

    a. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé aux États-Unis (É.-U.) :
    Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
    Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)
    Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel : ILHQottawa@forces.gc.ca

OU

b. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé au Royaume Uni ou en Irlande :
Logistique intégrée du Royaume Uni (LIRU)
Téléphone : 011-44-1895-613023, ou
011-44-1895-613024, ou
Télécopieur : 011-44-1895-613046
Courriel : CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca
De plus, l'entrepreneur **doit envoyer** au LIRU le formulaire « Shipping Advice and Export Certificate », dûment **complété**, par courriel à : CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca. La livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GPB) exporté du Royaume-Uni et de l'Irlande sera dédouané par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers « Her Majesty's Customs & Excise » (HMCE) New Export Systems (NES). L'entrepreneur doit respecter les exigences de « HMCE » en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section Export Declaration dans les « NES », indiquant clairement le numéro « Declaration Unique Consignment Reference Number », doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. L'entrepreneur doit s'assurer que cette procédure est exécutée pour tout le matériel, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. « HMCE » autorisera à l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) à expédier les biens seulement si la procédure a été suivie de façon intégrale et convenable par l'entrepreneur. **Remarque :** Afin de vous assurer d'obtenir une réponse à vos demandes de renseignement concernant la passation de marchés comme les Incoterms, mettez toujours l'adresse ILHQOttawa@forces.gc.ca en copie conforme.

OU

c. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé dans un pays autre que le Canada, les É.-U., le Royaume Uni ou l'Irlande :
Logistique intégrée de l'Europe (LIE)
Téléphone : +49-(0)-2203-908-1807 ou 2748 ou 5304
Télécopieur : +49-(0)-2203-908-2746
Courriel : ILEA@forces.gc.ca
Remarque : Afin de vous assurer d'obtenir une réponse à vos demandes de renseignement concernant la passation de marchés comme les Incoterms, mettez toujours l'adresse ILHQOttawa@forces.gc.ca en copie conforme.

OU

d. Insérer le texte suivant pour les ventes de matériel militaire des États-Unis à l'étranger :
Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel : ILHQottawa@forces.gc.ca
Le Canada est responsable du choix de l'entreprise de transport pour l'expédition des biens fournis en vertu du contrat de vente de matériel militaire à l'étranger. Les instructions sur la façon de procéder pour obtenir du Canada le choix de l'entreprise de transport se trouvent dans le « Military Assistance Program Address Directory » du Département de la défense des É.-U. (DoD 4000.25-8-M), sous l'Indicateur des instructions spéciales (IIS) pour le Canada. L'entrepreneur ne doit pas expédier les biens tant que les instructions correspondant à l'indicateur IIS n'ont pas été respectées.

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
    a. le numéro du contrat;
    b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
    c. la description de chaque article;
    d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
    e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
    f. une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause C2608C du clauses et conditions uniformisées d'achat) ou une copie du formulaire CI1 Facture des Douanes Canadiennes (PDF 429Ko) - (Aide sur les formats de fichier), de l'Agence des services frontaliers du Canada;
    g. les codes de la « Schedule B » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
    h. le certificat d'origine de l'Accord libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
    i. les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche de données de sécurité.

4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.

5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.

6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.

7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou 30 jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

6.18 Documents de sortie, QAC: Q

D5604C (2008-12-12) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger

OU

D5605C (2010-01-11) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi aux États-Unis

OU

D5606C (2017-11-28) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) : entrepreneur établi au Canada

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

a. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;

b. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;

c. Une (1) copie à l'autorité contractante;

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2
À l'attention de : Jason M. Larose, DAP 2-2-7

e. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;

f. Une (1) copie à l'entrepreneur; et

g. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au

DAQ/Administration des contrats
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2
Courriel :ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

ANNEXE « A »

BESOIN – Détails des articles

Item	Description	Unité de quantité de base	Quantité	Adresse de livraison	Adresse de facturation	Assurance de la qualité	Biens contrôlés	Prix unitaire ferme Taxes applicables en sus	Taxes applicables	Temps de livraison	Prix total
1	**NNO:** 5340-00-125-6091 FERMETURE, GENOUILLERE **NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:** 7413565 **NCAGE:** 21450 (ARMY WEAPONS COMMAND)	EA	80	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	C	NO	$	$		$
2	**NNO:** 2940-00-244-3610 FILTRE, FLUIDE **NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:** 113033FRU **NCAGE:** 14487 (PROVISION INC.)	EA	26	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	C	NO	$	$		$
3	**NNO:** 1660-01-454-2004 VALVE DE REMPLISSAGE, OXYGENE, AERONEF **NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:** 5071M **NCAGE:** 99227 (FLUID POWER INC.)	EA	10	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	Q	NO	$	$		$
4	**NNO:** 5330-01-615-5332 JOINT **NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:** 263071FRU **NCAGE:** 14487 (PROVISION INC.)	EA	25	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	C	NO	$	$		$
5	**NNO:** 7530-01-643-4252 ETIQUETTE **NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:** 50C-0014-0078 **NCAGE:** 19062 (ESSEX INDUSTRIES INC.)	EA	10	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	C	NO	$	$		$

6	**NNO:** 4820-01-662-5235 SIEGE, ROBINET/VANNE/SOUPAPE/CLAPET/VALVE **NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:** 263051 **NCAGE:** 14487 (PROVISION INC.)	EA	24	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	C	NO	$	$		$
7	**NNO:** 8145-20-009-9410 CONTENEUR DE TRANSPORT/STOCKAGE, EQUIPEMENTS DIVERS **NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:** 25-024855-01REVA **NCAGE:** L6979	EA	5	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	C	NO	$	$		$
8	**NNO:** 5331-00-285-9785 JOINT TORIQUE **NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:** 82-342 **NCAGE:** 77907 (MARSHALL EXCELSIOR CO)	EA	100	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	Q	NO	$	$		$
9	**NNO:** 4820-01-100-9172 SOUPAPE, SURETE, PRESSION ET TEMPERATURE **NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:** 50C-0014-0024 **NCAGE:** 19062 (ESSEX INDUSTRIES INC.)	EA	2	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	C	NO	$	$		$
10	**NNO:** 5310-01-580-3703 RONDELLE, PLATE **NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:** NASM15795 **NCAGE:** 80205 (NATIONAL AEROSPACE STANDARDS)	EA	30	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	C	NO	$	$		$
11	**NNO:** 5310-01-628-7618 ECROU, HEXAGONAL **NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:** NASM35649-204	EA	30	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	C	NO	$	$		$

	NCAGE: 80205 (NATIONAL AREOSPACE STANDARDS)										
SOUS TOTAL											
TAXES APPLICABLE									**MONTANT**	**TPS:**	**$**
										TVH:	**$**
										TVP:	**$**
TOTAL											**$**

ATTACHEMENT 1 À LA PARTIE 3 DE LA SOLIDITE DE L'OFFRE

SUBSTITUT – Détails des articles

Item	Description	Unité de quantité de base	Quantité	Adresse de livraison	Adresse de facturation	Assurance de la qualité	Biens contrôlés	Prix unitaire ferme Taxes applicables en sus	Taxes applicables	Temps de livraison	Prix total
1		EA	80	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	C	NO	$	$		$
2		EA	26	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	C	NO	$	$		$
3		EA	10	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	Q	NO	$	$		$
4		EA	25	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	C	NO	$	$		$
5		EA	10	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	C	NO	$	$		$
6		EA	24	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	C	NO	$	$		$
7		EA	5	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	C	NO	$	$		$
8		EA	100	**WB941** Ministère de la Défense nationale	**W1941** Ministère de la Défense nationale	Q	NO	$	$		$

				25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**						
9		EA	2	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	C	NO	$	$		$
10		EA	30	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	C	NO	$	$		$
11		EA	30	**WB941** Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal, QB H1N 3V9	**W1941** Ministère de la Défense nationale CFSD Montréal B.P. 4000, stn. K Montréal, QB H1N 3R9 Attention: **Comptes payable**	C	NO	$	$		$
SOUS TOTAL											
TAXES APPLICABLE								**MONTANT**		**TPS:**	**$**
										TVH:	**$**
										TVP:	**$**
TOTAL											**$**

ANNEXE « B » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

( ) Dépôt direct (national et international) ;

( ) Échange de données informatisées (EDI) ;